

AOC Insurance Broker

Jeux Concours Super Ambassadeur 2018



M-santé Préventif & Prédicative • Comparateur d'assurance santé • App mobile • Plateforme Saas

Êtes-vous prêts ?

Recommandez AOC et restez connectés



GET BETTER, GET HEALTHIER



Vous recommandez vos amis à AOC Insurance Broker, Nous validons et vous augmentez vos chances de gagner un objet connecté Garmin



VIVOACTIVE 3
Montre GPS de sport, fréquence cardiaque au poignet et fonction de paiement mobile



VIVIACTIVE HR
Montre GPS connectée multisports avec cardio poignet



BALANCE INTELLIGENTE GARMIN INDEX
Avec fonctions connectés

ASSURANCE SANTÉ INTERNATIONALE

www.aoc-insurancebroker.com

FRANCE: +33 (0) 1 49 97 80 38 HONG-KONG: +852 (0) 81 92 63 63



REGLEMENT DU JEU CONCOURS SUPER AMBASSADEUR 2018

Article 1 : Société organisatrice et participation

La société AOC Insurance Broker, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre (France), sous le numéro de SIREN 494 738 008, dont le siège commercial est situé au 38 rue Louis Ulbach, 92400 Courbevoie, France, organise sur sa page internet www.aoc-insurancebroker.fr/super-ambassadeur2018, du 5 juin 2018 au 31 décembre 2018 à minuit, un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Jeu concours Super Ambassadeur ».

La participation au jeu est gratuite, sans obligation d'achat et est réservée aux clients AOC Insurance Broker âgés de plus de 18 ans et utilisant l'application mobile AOC ExpatCare, à l'exclusion du personnel AOC Insurance Broker et de leur famille. Il ne sera accepté qu'une seule participation au jeu par foyer (même nom et/ou même adresse) et/ou adresse IP par jeu.

Toute participation au jeu doit obligatoirement respecter les conditions du présent règlement. Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation.

Article 2 : Participation

La participation à ce jeu est ouverte à toute personne physique majeure clients d'AOC Insurance Broker. Le personnel AOC Insurance Broker ainsi que toute personne physique ou morale ayant participé directement ou indirectement à l'organisation, la conception, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion, l'animation ou la gestion du Jeu, ainsi que les membres de leurs familles respectives en ligne directe et indirecte (y compris les concubins) vivant sous le même toit.

Article 3 : Modalités de participation

Pour participer, il suffit de :

1. Télécharger l'application mobile AOC Expatcare sur les stores Google Play et ou Apple Store
2. Transmettre à AOC Insurance Broker les coordonnées des personnes à qui vous recommandez les services d'AOC Insurance Broker, par email ou par téléphone.

La participation au Jeu est possible du 5 juin 2018 au 31 décembre 2018 à minuit heure française. La participation nécessite de disposer d'un accès au réseau Internet.

Toute participation incomplète, inexacte, falsifiée, comportant de fausses indications, non conforme au règlement ou reçue après la date du jeu sera considérée comme nulle et entraînera l'élimination du participant. De même toute participation reçue par courrier sera rejetée.

Article 4 : Dotation

Il y a au total, pour toute la période du Jeu, 3 lots à gagner en fonction du classement (le lot 1 sera attribué au 1^{er} du classement et le lot 3, au 3^{ème} du classement).

A la fin du jeu, les gagnants seront informés par e-mail dans les 30 jours qui suivent et devront confirmer leur adresse postale dans les 15 jours suivants.

Les 3 lots seront envoyés, par AOC Insurance Broker, aux adresses postales des gagnants dans un délai de un (1) mois à compter de la fin du jeu.

Les lots offerts aux gagnants ne pourront donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de leur contrepartie financière (totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement contre un autre lot de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit.

Les lots envoyés n'ayant pas été réceptionnés, ne pourront donner lieu à aucune contestation.

Si les circonstances l'exigent, AOC Insurance Broker se réserve le droit de remplacer un lot par un autre lot de valeur égale ou supérieure, notamment mais sans que cela soit exhaustif, en cas d'indisponibilité du lot initialement prévu.



INSURANCE
BROKER



Article 5 : Désignation des gagnants et remise des lots

Au total, les 3 premiers du classement définitif au 31 décembre 2018 minuit heure française, se verront attribuer un des 3 lots en fonction de leur ordre de classement.

Attention - en cas d'égalité de points au classement final, les participants seront tirés au sort.

Les dotations du Jeu sont attribuées de manière personnelle et restent strictement inaccessibles. Le cas échéant, les lots seront envoyés à chaque gagnant à l'adresse postale indiquée précédemment. Tout participant désigné gagnant certifie que les données personnelles pouvant lui être demandées sont réelles et vraies. L'attribution définitive des lots étant prononcée après lesdites vérifications.

Tous gagnants acceptent de se soumettre à toute vérification de la véracité des coordonnées annoncées (numéro de téléphone, nom, adresse, coordonnées, etc.) afin de valider l'attribution de son lot. Toute fausse déclaration ou déclaration erronée entraîne automatiquement l'annulation des éventuels gains et le participant ne pourra prétendre à aucune indemnité, compensation que ce soit.

AOC Insurance Broker ne saurait en aucune circonstance être responsable des conditions et des modalités de la remise des lots aux gagnants.

Après l'envoi de l'email l'informant de l'arrivée de son gain, si un gagnant ne se manifeste pas dans le temps imparti, celui-ci sera automatiquement considéré comme ayant renoncé à son lot.

Article 6 : Responsabilité

La société ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet empêchant l'accès au jeu ou son bon déroulement.

La participation à ce jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site, à l'application mobile et la participation au jeu se fait sous son entière responsabilité.

Article 7 : Remboursement des frais

Aucune contrepartie financière, ni dépense sous quelque forme que ce soit, ne sera réclamée aux participants du fait de leur participation.

Article 8 : Informatique et Libertés

Conformément à la loi informatique et Liberté n°78-17 du 06 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition au traitement des données les concernant. Les participants peuvent exercer ce droit par mail à l'adresse suivante : contact@aoc-insurancebroker.com.

Article 9 : Loi applicable et règlement / Acceptation du règlement

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Il peut être consulté en ligne et imprimé à tout moment via le site internet AOC Insurance Broker.

Le présent jeu est exclusivement soumis à la loi française.

Le règlement complet est disponible gratuitement sur www.aoc-insurancebroker.fr/super-ambassadeur2018. Il ne sera répondu à aucune demande concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou modalités du jeu ou sur la liste des gagnants.



**NE JOUEZ PAS AVEC VOTRE SANTÉ!
PRENEZ SOIN DE VOUS ET PAYEZ VOTRE ASSURANCE MOINS CHER !**

GET BETTER, GET HEALTHIER



**INSURANCE
BROKER**

